



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 juillet 2020, le règlement suivant :

- 344-1-2020 intitulé « **Modifiant le règlement régissant l'accès au Lac Maskinongé et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes** ».

L'objet de ce règlement numéro 344-1-2020, intitulé « *Modifiant le règlement régissant l'accès au Lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes* » est de modifier la tarification à certains égards;

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 7 juillet 2020

Chantale Dufort
Directrice générale